

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°
2850)

N° CL199

AMENDEMENT

présenté par
M. Huyghe, Mme Fruchon, M. End, Mme Spillebout, M. Frébault et M. Bazin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5 OCTIES, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
